RÉGLEMENT 2023

Article 1 : Organisateurs

La course « Valloire Dynafit Vertical » est une épreuve de ski alpinisme avec un parcours de 1000 m d+ et un parcours de 550m d+ uniquement en montée, organisée sur le domaine de ski Galibier Thabor par Valloire Tourisme et la SEM Valloire Galibier se déroulant le dimanche 19 mars 2023.

Article 2 : Comité d'organisation

Un Comité d'Organisation a été mis en place pour l'organisation de cette épreuve.
Sa composition est la suivante :
- Monsieur Ducloux Johan (Président Association Trail du Galibier), Directeur de course, et responsable du tracé
- Madamae Ducloux Anne-Gaëlle (Association Trail du Galibier), Responsable des bénévoles
- Monsieur BLANC Florian (Office de Tourisme) Responsable zones départ et arrivée
- Monsieur Viallet Eric (SEM), Responsable service des pistes et des secours

Article 3 : Epreuve et parcours

1-Le Kilomètre vertical

Sous la forme d'un kilomètre vertical, la Montée de la Sétaz présente un dénivelé positif de 1000 mètres.
Le point de départ est situé à 1430 mètres, au départ de la télécabine de la Sétaz.
Le parcours emprunte la piste rouge la JB Grange ensuite combe de Thimel, piste rouge Bouquetin jusqu'en haut, l'arrivée se situe à 100 m au-dessus de l'arrivée du télésiège Cornafond.
Le parcours sera balisé et des signaleurs seront positionnés. Soit 4 pointages en dehors des zones départ et arrivée.
-P1 : Intersection Vertes chez Bousquet.
-P2 : Intersection Thimel.
-P3 : Intersection arrivée Verneys
-P4 : Intersection arrivée TSD de Cornafond
Le départ de la course est fixé à 9h30.
Un briefing coureur aura lieu à 9h15 sur la ligne de départ.

2 - La petite verticale

Sous la forme de grimpée sèche, la montée de la Sétaz présente un dénivelé positif de 500 mètres.
Le point de départ est situé à 2010 mètres, à l'arrivée de la télécabine de la Sétaz.
Le parcours emprunte la combe de Thimel, piste rouge Bouquetin jusqu'en haut, l'arrivée se situe à 100 m au-dessus de l'arrivée du télésiège Cornafond.
Le parcours sera balisé et des signaleurs seront positionnés. Soit 2 pointages en dehors des zones départ et arrivée.
-P1 : Intersection arrivée Verneys
-P2 : Intersection arrivée TSD de Cornafond
Le départ de la course est fixé à 9 h 30.
Un briefing coureur aura lieu à 9h15 sur la ligne de départ du KV au départ de la télécabine.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours en raison des conditions climatiques ou de sécurité.

Article 4 : Conditions de participation

Pour la participation de la Verticale vous devez être âgé de 18 ans révolus et 16 ans pour la petite Verticale, et avoir en votre procession :
- Soit un certificat médical mentionnant la « non contre-indication à la pratique de du ski-alpinisme en compétition », délivré moins d'un an avant la date de l'épreuve (ou sa photocopie).
- Soit l'une des licences sportives suivantes saison 2022/23 compétition : FFME, FFCAM, avec un visa médical ou à défaut un certificat médical mentionnant la « non contre-indication à la pratique de du ski-alpinisme en compétition », délivré moins d'un an avant la date de l'épreuve (ou sa photocopie).

Pour les coureurs étrangers, le certificat médical est obligatoire même avec une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IMSF et doit être rédigé en français ou transmis avec une traduction certifiée.

Article 5 : Inscriptions

L'inscription se fera soit en ligne (sur le site L-Chrono) ou le jour même sur place sur le front de neige de la Sétaz à partir de 8h. Le tarif est de 25€ pour le Kilomètre Vertical et de 20€ pour la Petite Verticale comprenant :
- Les frais d'organisation
- Le repas du midi au restaurant d'altitude « Thimel »
- Le cadeau coureur réservé aux 100 premiers inscrits
- Le ravitaillement au restaurant d'altitude Thimel
- Le forfait journée sur le domaine skiable Galibier Thabor

Article 6 : Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course totalement ou partiellement en cas de force majeure, de fortes intempéries (pluie, vent, risque d'avalanche ou manque de neige), ou de toute autre circonstance .

Article 7 : Classements et récompenses

Le classement chronométrique fera l'objet d'une remise des prix. -
Le classement se fera au scratch. Les 3 premier(e)s femmes et hommes seront récompensés. Des lots seront à gagner par tirage au sort parmi les dossards lors de la remise des prix vers 11h au restaurant d'altitude « Thimel », présence obligatoire pour gagner.

Article 8 : Acheminement du matériel à l'arrivée.

Le repas sera servi au restaurant d'altitude « Thimel » à partir de 11 h 30.
Tous les sacs des concurrents seront acheminés au restaurant « Thimel ».

Article 9 : Matériel Obligatoire

Le matériel obligatoire quelle que soit la catégorie est le suivant :
– Des skis ayant les bords métalliques sur au moins 90 % de leur longueur et avec une largeur d'au moins 60 mm sous la chaussure. La taille des skis est d'au moins 160 cm pour les hommes et 150 cm pour les femmes.
– Chaque ski comprend une fixation avant et arrière de même marque, permettant le mouvement du talon à la montée et son blocage à la descente. La fixation doit posséder un système de déclenchement latéral et frontal.
– Une paire de bâtons de ski alpin ou de fond ayant un diamètre maximum de 25 mm, avec des rondelles non-métalliques.
– Une paire de chaussures recouvrant les chevilles et avec des semelles crantées.
– Une paire de peaux antidérapantes. L'utilisation de ruban adhésif ou équivalent favorisant la glisse est formellement interdit (protection de l'environnement).

Prêt de matériel possible par Dynafit (chaussures et skis).

Le matériel conseillé :
- Casque

Article 10 : Sécurité

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation.
Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files et/ou le comité de course à tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.
En cas d'abandon de sa propre initiative, le coureur doit prévenir un poste de contrôle et remettre son dossard à l'arrivée. Si un concurrent décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

Article 11 : Assurance :

L'office de Tourisme a souscrit, comme pour l'ensemble des évènements sportifs que la structure gère, une assurance responsabilité civile.

Notre assurance SMACL n° 098893S